

Télé-pilote de mini-drone à voilure fixe pour vols hors vue, longue distance

RNCP35226 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	333t
Formacode(s)	31862
Code(s) ROME	N2102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	24/07/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Centre de formation des drones de l'armée de Terre	—	Former et organiser l'évaluation
Centre d'initiation et de formation des équipages de drones	—	Former et organiser l'évaluation
Commando parachutiste de l'Air	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Au sein du ministère des armées, le télépilote de mini-drone voilure fixe travaille dans des structures de taille variable de 50 à 1500 personnes: base aérienne, base aéronavale ou régiment, au sein d'unité de combat. il exerce ses fonctions en métropole en outre-mer ou à l'étranger

L'enregistrement de la certification de niveau 5 pour les télé-pilotes de mini-drone à voilure fixe participe à faciliter la réinsertion professionnelle d'un domaine professionnel en pleine expansion, tant au sein d'autres ministères que pour le compte d'entreprises publiques ou privées. En permettant l'employabilité du personnel détenteur des compétences du télé-pilote de mini-drone par la reconnaissance officielle de la maîtrise des gestes techniques et des aptitudes comportementales, le niveau 5 est un gage d'attractivité comme de reclassement dans des domaines professionnels tels que :

- Bâtiment Travaux Publics : voirie, toiture, suivi de chantier, inspection, ferroviaire, installation technique, auscultation, bilan thermique, analyse spectrale, carrière, nucléaire, ...
- Surveillance : agriculture, forêt, incendie, assurance, génie civil, énergie, sécurité civile...
- Ingénierie : énergie renouvelable, transports, orthophotographie départementale de l'IGN...
- Médias : cinéma, institutionnel, publicitaire, journalisme, télévision, documentaire, ...
- Imagerie photographique : immobilier, communication, édition, animalier, artistique, thermique...

ACTIVITÉS VISÉES

Le télépilote de mini-drone exerce ses compétences dans les domaines d'activité suivants :

- la préparation du vol et de la mission ;
- la gestion des phases de vol (décollage, pilotage, atterrissage) ;
- l'optimisation des potentialités du minidrone (recueil et traitement d'information, surveillance, recherche, détection) ;
- Communication avant, pendant, après le vol (briefing, débriefing, transmission d'information) ;
- Maintien de la navigabilité (respect de la réglementation, entretien, maintenance et gestion des stocks du système).

Le télé-pilote de mini-drone est capable de lire et parler l'anglais spécifique du domaine d'activités « drone » ainsi que de son domaine d'emploi.

Le télé-pilote organise le travail de préparation et de mise en œuvre du mini-drone pour remplir la mission donnée, le présente au donneur d'ordres/ exploitant, briefe ses collaborateurs en prenant en compte l'environnement aéronautique (intégration dans l'espace 3D, coordination avec les autres aéronefs présents sur la zone de travail), la météorologie, l'environnement spécifique lié à la mission (perturbations électromagnétiques*, niveau de discrétion), les procédures relatives à la gestion des pannes du système mini drone.

Garant de la sécurité du vol et attentif à l'influence des facteurs humains*, le télé-pilote fait voler en toute sécurité (respect de la réglementation en vigueur) le mini-drone dans l'espace aérien qui lui est dédié en coordination avec les autres aéronefs présents. Il applique et coordonne les procédures d'urgence relatives à la gestion des pannes du système mini drone lorsque cela est nécessaire.

Le télé-pilote recherche et collecte toutes informations relatives aux intérêts mentionnés par le donneur d'ordre / exploitant. Il analyse en temps réel ces informations recueillies, les transmet aux différents interlocuteurs identifiés en temps réel ou en temps différé, selon les scénarii demandés par l'exploitant / donneur d'ordres.

Le télé-pilote apprécie de manière factuelle le déroulement d'une activité de vol et en tire les enseignements (bons et / ou mauvais). Il est en mesure de faire une gestion "a posteriori" des informations d'intérêt recueillies lors du vol. Le télé-pilote rend compte à son donneur d'ordre de la réalisation de la mission et débrieife ses coéquipiers.

Le télé-pilote est capable de réaliser l'entretien élémentaire courant de son système mini drone, d'évaluer les pannes et dégâts pouvant l'affecter et selon la gravité de le réparer (échange de pièces ou réparation sommaire). Il gère son stock de pièces de rechange afin d'être en mesure de réaliser la mission en toute circonstance. Il est amené à manipuler des matériels toxiques (batteries au lithium) et a été sensibilisé quant à la conduite à tenir en cas de fuite ou d'explosion.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser la demande d'intervention afin d'en comprendre les enjeux et objectifs ;

Préparer le vol (plan de vol, zone de poser, obstacles, contraintes, etc.) ;

Préparer le mini-drone avant sa mise en vol (disponibilité, paramétrage, configuration, etc.) ;

Gérer les phases de vol (décollage, télé-pilotage, atterrissage, gestion de pannes) ;

Optimiser l'emploi du capteur (surveillance, détection, recherche, recueil d'information) ;

Détecter et répondre aux situations d'urgences et anormales ;

Appliquer la sécurité des vols et la sécurité aérienne ;

Maintenir la navigabilité et préserver les capacités opérationnelles du vecteur (entretien, maintenance élémentaire) ;

Réaliser un briefing d'avant vol ;

Communiquer et diffuser les informations recueillies par le mini-drone lors du vol ;

Réaliser un débriefing après le vol en évoquant les actions réalisées ;

Employer les termes techniques élémentaires de l'environnement du drone en langue anglaise.

Blocs de compétences

RNCP35226BC01 — Préparer le vol

LISTE DE COMPÉTENCES

1 - Comprendre les enjeux de la situation avant de faire voler le mini-drone :

- identifier les contraintes, les limites, les risques induits et les dimensions sécuritaire et réglementaire ;
- recueillir et exploiter des données (météo, topographiques, techniques, RETEX, etc.).

2 -

Préparer le minidrone avant de le faire voler :

- Procéder à la préparation du matériel utilisé (disponibilité, contrôle de l'état de fonctionnement de l'ensemble du système...), en vue d'un fonctionnement optimal lors de la phase de vol ;

- configurer le logiciel ou application de vol selon le manuel d'exploitation du minidrone. (paramétrage du RTH* (ReTurn Home), hauteur et zones de posé principale et de posé d'urgence, de(s) zone(s) de vol et/ou de(s) zone(s) d'exclusion).

3 -

Réaliser un plan de vol :

- rédiger le plan de vol en fonction des données collectées (météo, topographiques, techniques, RETEX etc.), et des choix validés ;
- informer les éventuels collaborateurs et donneurs d'ordre du plan de vol établi.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie de formation :

Mise en situation professionnelle mettant en avant la préparation de mission.

Questionnaire portant sur les aspects techniques (exemples : sécurité, réglementation, matériel, données système...).

Voie de VAE

:

1. Livret professionnel descriptif de l'expérience.
2. Entretien avec les professionnels du jury et/ou mise en situation professionnelle le cas échéant.

RNCP35226BC02 — Gérer les différentes phases du vol

LISTE DE COMPÉTENCES

1 - Appliquer la sécurité des vols et la sécurité aérienne.

Mettre en œuvre les réglementations en vigueur concernant :

- les déplacements autorisés (distance, altitude, poids : en dessous d'un plafond de 150m d'altitude) ;
- les vols à vue et hors vue du télépilote ;
- hors zone peuplée ;
- dans les agglomérations ;
- à plus d'1km de distance du télépilote.

2 - Gérer les phases de décollage et d'atterrissage

- . faire décoller le minidrone en situation normale et dégradée ;
- . faire atterrir le minidrone en situation normale et dégradée en tenant compte des limites constructeur ;
- . en situation dégradée, trouver rapidement une zone pour un atterrissage d'urgence.

3 - Piloter le minidrone dans l'espace aérien

- s'orienter dans l'espace en passant du plan au volume sans difficulté (du 2D à la 3D) ;
- survoler une zone d'intérêt dans un espace spécifique en prenant en compte le plan de vol inhérent au déplacement du minidrone d'un point A à un point B ;
- assurer la gestion du déplacement du minidrone dans l'espace, en situation normale ou dégradée, en ajustant les différents paramètres techniques au regard des données recueillies ;
- utiliser la cartographie du système pour s'assurer de la conformité du vol par rapport au plan de vol prévu ;
- utiliser la cartographie du système pour réajuster le plan de vol ;
- en situation de vol dégradée, maintenir le minidrone dans la limite ou le volume de l'espace aérien dédié, ou prendre les mesures adaptées à une panne pour poser son vecteur aérien tout en garantissant la sauvegarde des personnes et des biens.

4 - Identifier les pannes du matériel et réagir.

- s'assurer en permanence de l'état de fonctionnement technique du système en vol ;
- effectuer les opérations de maintenance élémentaires pour préserver les capacités opérationnelles du vecteur ;
- évaluer l'impact de la panne sur la capacité du vecteur à revenir sur la zone de posé définie ;
- adapter son vol en fonction de la panne identifiée et des capacités restantes ;

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie de formation :

Mise en situation de vol impliquant le décollage, le pilotage et l'atterrissage du système, en introduisant des changements de situations, des simulations de pannes techniques auxquelles le candidat devra faire face.

Voie de VAE :

1. Livret professionnel descriptif de l'expérience.
2. Entretien avec les professionnels du jury et/ou mise en situation professionnelle le cas échéant.

RNCP35226BC03 — Exploiter le minidrone dans une mission donnée

LISTE DE COMPÉTENCES

1 - Surveiller une zone d'intérêt particulière.

- Observer et suivre attentivement un point (géographique, matériel, humain) sans le perdre de vue ;
- positionner le vecteur afin d'optimiser la surveillance (discrétion, qualité du recueil).

2 - Rechercher et détecter un élément recherché ou inhabituel.

- Balayer et explorer les différents types d'environnements dans lesquels peuvent se dérouler les missions ;
- trouver, identifier et observer attentivement un point particulier (géographique, matériel, humain) en vue d'obtenir des informations ;
- repérer tout élément particulier non conforme ;
- déceler tout élément inhabituel ou perturbateur ;
- suivre un élément en déplacement sans le perdre de vue.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie de formation :

Mise en situation afin de réaliser une intervention spécifique dévolue au télé-pilote de mini-drone

Voie de VAE :

1. Livret professionnel descriptif de l'expérience.
2. Entretien avec les professionnels du jury et/ou mise en situation professionnelle le cas échéant.

RNCP35226BC04 — Communiquer avant, pendant et après le vol

LISTE DE COMPÉTENCES

1 - Réaliser un briefing d'avant vol

- Partager les points clés et points particuliers pouvant impacter sur le vol du mini-drone ;
- partager les points clés et points particuliers du plan de vol du mini-drone ;
- exprimer clairement ses contraintes et objectifs dans l'optique d'optimiser le déroulement de la mission ;
- apporter son expertise lors de l'élaboration du mode d'action à partir des éléments recueillis et exploités ;
- rapporter tout élément pouvant avoir un impact sur le déroulement de la mission.

2 - Diffuser les informations recueillies par le minidrone lors du vol.

- transmettre à l'interlocuteur identifié les informations pertinentes en fonction de la mission opérée ;
- émettre toute information relative à une anomalie/dysfonctionnement détecté et aux actions menées lors du vol.

3 - Réaliser un débriefing après le vol en évoquant les actions réalisées.

- Suivre un plan de débriefing chronologique ou standardisé ;
- examiner les données et les paramètres après le vol ;
- analyser et décrire l'ensemble du déroulement de la mission (chronologie, événements particuliers...) afin d'en tirer des enseignements ;
- restituer et analyser ses propres erreurs ;
- élaborer un compte rendu synthétique des événements ayant eu cours durant le vol ;
- rédiger des comptes rendus d'événement grave ;
- fournir un compte rendu de fin de mission ;
- mémoriser les points clés et points particuliers du vol afin de les restituer lors du débriefing.

4 - Assurer un retour d'expérience

- concourir à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et participer à la boucle d'amélioration continue en rédigeant un compte rendu de fin de mission ;
- l'enrichir en confrontant les événements/incidents rencontrés lors d'un vol aux enseignements antérieurs.

5 - Employer les termes techniques élémentaires de l'environnement du drone en langue anglaise

- Préparer et restituer un déplacement du minidrone ;
- comprendre la documentation technique constructeur du minidrone ;
- comprendre et se faire comprendre lors des différentes phases de vol et différentes missions.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie de formation :

Mise en situation permettant au candidat de faire la preuve de ses compétences élémentaires en anglais.

Voie de VAE :

1. Livret professionnel descriptif de l'expérience.
2. Entretien avec les professionnels du jury et/ou mise en situation professionnelle le cas échéant.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le détenteur du niveau 5 télé-pilote de mini-drone peut être amené à exercer ses compétences en matière d'exploitation du mini-drone dans les secteurs d'activités suivants

- :
- 1- dans le secteur civil, en intervenant pour les secteurs d'activités suivants :
- Bâtiment et Travaux Publics : réalisation des inspections d'installation, de chantier, contrôle de voirie, toiture, suivi de chantier, inspection ferroviaire, installation technique, auscultation, bilan thermique, analyse spectrale, carrière, nucléaire, ...
 - Surveillance : exploitation agricole, forêt, incendie, assurance, génie civil, énergie, sécurité civile, sauvetage,...
 - Ingénierie : énergie renouvelable, transports, orthophotographie départementale de l'IGN, géographie numérique...
 - Imagerie photographique ou vidéos : immobilier, communication, édition, animalier, artistique, thermique,...
 - Épandage
- 2 - au sein du ministère des armées, en qualité de personnel militaire.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Télé-pilote de mini-drone

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère des armées pour exercer l'emploi de télé-pilote de mini-drone en son sein.
- Une attestation de formation en acculturation aéronautique est exigée a minima.
- Une attestation de formation sur un mini-drone à voilure fixe est exigée.
- Le télé-pilote peut être titulaire d'un brevet théorique de pilote (PPL, ULM, planeur...).
- Le diplôme Prévention et Secours Civiques de 1er niveau (PSC1) est conseillé pour exercer cet emploi.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	6 400 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en échanges et gestion (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	J6X91 — Personnels techniques navigants de l'aviation · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	200
Jugés difficiles à recruter	51 %
Emplois saisonniers	49 %
Familles professionnelles (FAP)	J6X91 — Personnels techniques navigants de l'aviation

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification est accessible pour le personnel militaire formé dans le cadre de son cursus ou d'une compétence additionnelle (formation d'adaptation à l'emploi), ayant validé tous les prérequis et ayant satisfait aux évaluations de la formation. Ces critères seront particulièrement contrôlés par le jury d'attribution.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Pour le jury de formation professionnelle :

- le président,
- le responsable du collège des formateurs ou son représentant,
- le responsable pédagogique de la formation ou son représentant.

Dans la mesure du possible, la parité hommes/femmes sera recherchée lors de l'organisation des jurys.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Nombre de personnes composant le jury : au moins cinq membres, y compris le président.

Le jury est constitué :

- du président ou son représentant : le chef d'établissement certificateur
- de deux membres du collège de professionnels :
un salarié du domaine concerné, titulaire de la certification ou équivalent (hors organisme certificateur);
une personne encadrant des titulaires de la certification (dite « employeur », hors organisme certificateur) ;
- de deux membres du collège de formateurs : le responsable des formateurs et un formateur ;
- éventuellement des membres de l'armée d'appartenance dans le cadre où une demande serait effectuée à l'organisme certificateur de l'armée dont ne dépend pas le demandeur ;

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 24/07/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2017	8	—	100 %	100 %
2016	6	—	100 %	100 %
2015	8	—	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41892

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35226/>